

réponse qu'a faite le solliciteur général. J'avais espéré qu'il serait présent aujourd'hui. Le solliciteur général a mentionné, en réponse à ma question, qu'une personne avait fait des démarches auprès de lui au sujet d'un nouveau procès pour Geoffroy, conformément aux conditions stipulées dans le Code criminel. Je voudrais savoir de quelle manière on s'est mis en rapport avec le ministre. Était-ce par téléphone ou par lettre? Par ailleurs, le ministre est-il maintenant disposé à révéler à la Chambre le nom de la personne en question, le contenu de la conversation, et ce qui s'est produit au juste?

M. Douglas A. Hogarth (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je prends note de cette question.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON SUGGÈRE QUE LE MINISTRE DE LA JUSTICE RENCONTRE M. RICHER

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné que M. Albert Paul Richer, reconnu comme enquêteur, déclarait hier qu'il pouvait garantir le retour de M. Geoffroy dans un délai de 24 heures, si le solliciteur général pouvait garantir à M. Geoffroy un nouveau procès, j'aimerais demander à l'honorable ministre de la Justice s'il pourrait commenter cette déclaration ou assurer la Chambre qu'il communiquera avec l'auteur de cette déclaration pour en discuter avec lui?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il m'est seulement possible de dire que je ne suis pas au courant du fait, bien que j'aie vu ces rapports.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donnerai la parole au député de Sainte-Marie pour une dernière question supplémentaire à ce sujet, puisque le temps passe rapidement.

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL—ON DEMANDE OÙ IL SE CACHE

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

A la suite de la déclaration de M. Richer, à l'effet qu'il pourrait rejoindre M. Geoffroy dans les 48 heures, le ministre peut-il dire s'il sait exactement maintenant où se trouve M. Geoffroy et sous quel nom d'emprunt il a quitté le Canada?

• (1520)

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, au sujet des questions à l'intention du solliciteur général et des propos que les gens peuvent lui avoir tenus, je pense qu'il conviendrait de l'interroger personnellement. De mon côté, je ne suis pas au courant, et le ministre de la Justice non plus. Le solliciteur général viendra à la Chambre. Il m'a dit qu'il répondrait très volontiers à ces questions.

Quant à la deuxième question, celle du passeport, je dois informer la Chambre qu'à 10 heures, aujourd'hui, des

[M. Woolliams.]

accusations ont été portées contre madame Geoffroy, née Parent. Il y en a quatre: fausse déclaration pour obtenir un passeport; possession d'un faux passeport; contrefaçon; utilisation de documents contrefaits. Les accusations ont été portées à 10 heures ce matin devant M. le juge Emorand.

M. l'Orateur: A l'ordre. De nouveau, je propose aux députés que, pour un moment, nous passions au sujet suivant. Le député de Fraser Valley-Ouest a la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons maintenant obtenu certaines réponses. Les ministres vont et viennent comme s'ils dansaient la polka des chaises. Si nous ne posons pas les questions aujourd'hui, les ministres ne seront pas ici demain. En ce qui me concerne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une déclaration importante. Nous aimerions savoir si ces personnes sont en état d'arrestation, ce qu'elles font, etc.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Woolliams: Je pense que nous avons le droit d'obtenir ces renseignements.

M. l'Orateur: La demande du député du Calgary-Nord peut être bien fondée. En attendant d'y revenir, je pensais que nous pourrions donner à d'autres députés l'occasion de poser des questions. La président donne la parole au député de Fraser Valley-Ouest et reviendra à cette autre question dans un moment.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ne pouvons-nous pas considérer la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures comme une déclaration faite à l'appel des motions et permettre aux députés d'y répondre?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION—LES ÉCHELLES DE SALAIRES—LES ACTIVITÉS DU MEER

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): J'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Au cours des négociations qui se sont poursuivies entre le Conseil du Trésor et les groupes d'occupations de la catégorie de l'exploitation de la Fonction publique, le Conseil du Trésor a essayé de faire accepter par cette catégorie des échelles de rémunération régionales plutôt que nationales.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): La réponse à cette question, monsieur l'Orateur, est oui. Les gouvernements qui se sont succédés ont eu comme politique de passer d'un régime d'échelles de rémunération nationales à d'autres qui soient plus appropriées et adaptées aux conditions de travail locales.

M. Rose: Comme le ministère de l'Expansion économique régionale dépense des millions de deniers publics pour réduire les inégalités régionales, la position du Conseil du Trésor concernant les échelles de rémunération régionales n'est-elle pas en contradiction directe avec celle de cet autre ministère?

M. l'Orateur: Je crois qu'il s'agit là d'un argument et, pour cette raison, il n'est pas recevable.